

BILAN ANNUEL 2023

Tribunal administratif de Melun



Corinne LEDAMOISEL
Présidente du tribunal
administratif de Melun



Effectifs de la juridiction :

115

personnes dont :

47

magistrats

68

agents de greffe
et aides à la décision

“ **E**n 2023, le tribunal administratif de Melun a poursuivi sa mobilisation pour répondre à une demande de justice toujours plus importante. Malgré une augmentation de 13 % des recours adressés au tribunal, il a réussi à juger davantage d'affaires (+ 17 %) tout en réduisant ses délais de jugement (- 38 jours).

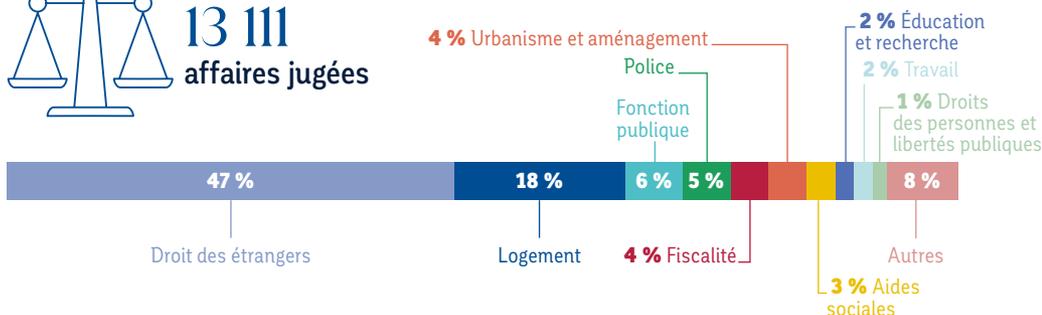
Tout en poursuivant son action en faveur de la médiation, le tribunal s'est prononcé sur des sujets variés en lien avec l'actualité et les libertés publiques (désignation des électeurs des sénateurs, manifestations sur la guerre à Gaza, non-sélection d'un sportif aux épreuves de canoë-kayak pour les Jeux olympiques 2024), avec les droits des personnes (arrêt des soins d'une personne en fin de vie, droit pour les parents de se voir remettre le corps de leur bébé né sans vie pour lui donner une sépulture) ou encore avec la vie quotidienne (sanction administrative en matière de démarchage téléphonique de consommateurs, interdiction de circulation des véhicules sur une route destinée à devenir une liaison douce, utilité publique de la ligne de transport par câble aérien Téléal ou de l'opération menée sur le site de la Bassée pour réduire le risque d'inondation de la Seine en Île-de-France).

À travers son audience solennelle, portant sur les métiers du tribunal, sa participation à la Nuit du droit invitant à « Voir la justice et ses acteurs autrement », ou encore la modernisation de sa lettre de jurisprudence, le tribunal a également eu à cœur de rendre la justice administrative plus accessible et compréhensible.

2023 en chiffres



13 111
affaires jugées



Aides sociales : aides financières aux personnes (RSA), aux familles, à l'enfance, aux personnes handicapées ou âgées, aides médicales d'État, etc.

Droit des étrangers : titres et visas de séjour, titres de travail, expulsions, extraditions, etc.

Droits des personnes et libertés publiques : garantie des libertés publiques et des droits fondamentaux, naturalisations, etc.

Éducation et recherche : inscription, déroulement et obtention des examens dans les établissements d'enseignement public et privé

Fiscalité : impôts locaux, impôt sur le revenu, TVA, etc.

Fonction publique : relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur

Logement : aides financières au logement, droit au logement opposable, organismes de HLM, etc.

Police : mesures pour faire respecter la sécurité, la salubrité et l'ordre public (permis de conduire, débits de boisson, déchets, stationnement, immeubles insalubres, etc.)

Travail : licenciements des travailleurs protégés, instances représentatives du personnel, plans de sauvegarde de l'emploi, etc.

Urbanisme et aménagement : permis de construire, droit de préemption, aménagement commercial, plans locaux d'urbanisme, etc.



2 848

affaires jugées en urgence (référés)

+18 % par rapport à 2022



11 mois et 4 jours

de délai moyen de jugement

-38 jours par rapport à 2022

74,5 %

des recours déposés par téléprocédure



28,3 %

des recours déposés par des citoyens, associations ou entreprises sans avocat via Télérecours Citoyens



76,5 %

des décisions du tribunal ont été confirmées en appel



45

médiations engagées

38 % de taux de réussite